

Département du Cher
Mairie de NANÇAY
18330
Tél. 02.48.51.81.35
Fax 02.48.51.82.60

DÉLIBÉRATION
~~DU CONSEIL MUNICIPAL~~
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (1)
du CCAS

Séance du *06 avril 2023*
concernant l'approbation du compte de gestion par M. *Xavier BARRAGE*
receveur.

Le Conseil municipal, ~~le Conseil d'administration (1)~~, réuni sous la présidence de M. *Alain*
LARIBAIN, Maire

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice *2022* et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice *2022* ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice *2022*, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant *que les opérations sont justes et régulières*

(1) Rayer la mention inutile.

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
 - 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
 - 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part (1) ;
 - ~~- Demande à la juridiction financière, pour les motifs précédemment énoncés, d'exiger (1) ;~~

Fait et délibéré à Nancy le 06 avril 2023

Ont signé au registre des délibérations : MM. Adolphe BOUGIS, BOURMANS,

FONTENY, LE BELLEF.

Messieurs BAILLY, BONNET, IMPARUIT, LE FEURE, PERVIER,
RINGUET, RA GOBERT, URBAIN.

Madame GUÉRE a donné pouvoir à Monsieur URBAIN.

Madame LARY a donné pouvoir à Madame BOUGIS.



La secrétaire,

Murielle BOUGIS.

Pour expédition conforme :



Pour le Maire absent
L'Adjoint

Nathalie FONTENY.

Acte déposé à la
Préfecture du Cher, le

25 MAI 2023

